

Luxembourg, le 29 septembre 2021

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 88 de notre Règlement interne, je souhaite interpeller le Gouvernement au sujet de la protection du patrimoine culturel immatériel.

Dans le cadre de cette interpellation, je souhaite soulever, entre autres, les questions suivantes :

- Quels sont les effets de la pandémie sur l'évolution et la promotion de nos traditions ?
- Comment assurer à l'avenir l'authenticité et la sauvegarde de nos différentes traditions et de certains rituels ?
- Quels sont les partenaires privilégiés du gouvernement en la matière ? Comment la coopération avec ces partenaires est-elle organisée à l'heure qu'il est ?
- Comment développer la sensibilisation et les connaissances du grand public relatives à notre patrimoine immatériel national ?
- Quels sont les projets pédagogiques qui ont été développés ces dernières années autour de la promotion de notre patrimoine immatériel dans nos écoles fondamentales et dans nos lycées ?
- Dans quelles disciplines ou branches à enseigner cette promotion a-t-elle lieu tout particulièrement ?
- Quel rôle la langue luxembourgeoise joue-t-elle dans ce contexte ? Dans quelle mesure l'apprentissage de la langue luxembourgeoise contribue-t-il à mettre en valeur notre patrimoine immatériel afin de familiariser au mieux des citoyens venant de l'étranger avec la culture de notre pays ?

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- La collaboration avec l'Université du Luxembourg a-t-elle pu être renforcée au fil des dernières années afin d'approfondir les études et les savoirs sur notre patrimoine immatériel national ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



André BAULER
Député